

*Place de la religion dans l'espace public*

## **La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse publie un document qui fait le point sur l'état du droit**

**Montréal, le 3 novembre 2008.** – La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse publie aujourd'hui un nouveau document qui rend compte de l'état de la réflexion juridique à propos de la problématique de la place de la religion dans l'espace public.

Cette publication réunit, en un seul document, l'ensemble des principes qui ont ordonné la réflexion, en matière de droits de la personne, à la fois sur les manifestations de la foi dans l'espace public et, à la fois, sur les rapports entre l'État et les religions. Les positions antérieures de la Commission y sont rappelées ainsi que les développements jurisprudentiels, le tout souvent illustré par des cas concrets reliés à des allégations de discrimination.

Ce texte revient sur les fondements et la portée de la notion d'accommodement raisonnable, ainsi que sur les balises qui, en droit, permettent de déterminer les limites au-delà desquelles une mesure d'accommodement cesse d'être raisonnable.

Une réflexion prospective y est également avancée, sur les pistes à envisager pour adapter les critères d'application de l'obligation d'accommodement raisonnable à la réalité des institutions publiques pourvoyeuses de services. De l'avis de la Commission, la mission de ces institutions, ainsi que leurs responsabilités vis-à-vis du public ou de leur clientèle, constituent des facteurs incontournables pour déterminer tant les critères de contrainte excessive applicables que la portée de l'obligation d'accommodement.

Le document publié propose aussi certaines clefs pour aborder la question des conflits de droits entre la liberté religieuse et l'égalité des sexes, en particulier dans le cadre d'une obligation d'accommodement raisonnable. Après avoir rappelé les données de base du problème, la Commission fournit quelques paramètres permettant de différencier entre des tensions de valeurs et un véritable conflit de droits.

Un compte rendu est également fait des travaux d'animation, de communications et de recherche que la Commission a menés à partir de mars 2006 dans ce dossier.

La publication *Document de réflexion : la Charte et la prise en compte de la religion dans l'espace public* peut être consultée au [www.cdpedj.qc.ca](http://www.cdpedj.qc.ca).